

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier



- ▶ Le théâtre de Shakespeare
- ▶ L'opération *Anaconda*
- ▶ Le Conseil constitutionnel

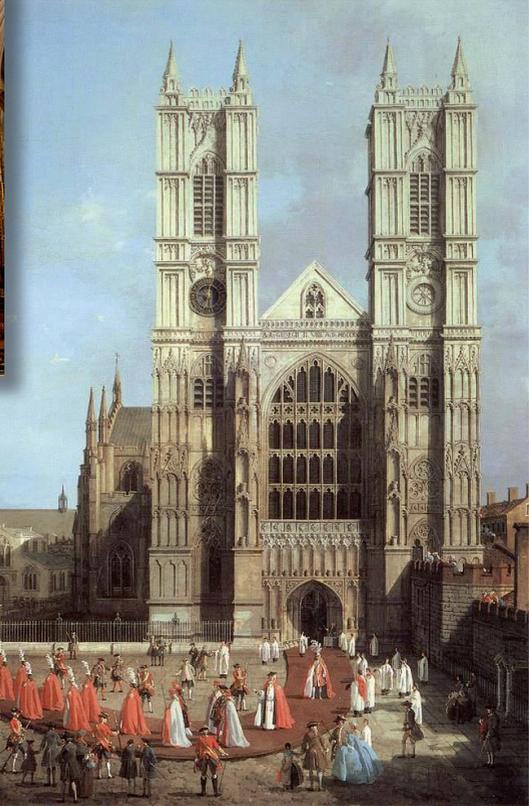


ARMÉE DE L'AIR

Enseignement militaire supérieur Air



Rosace de l'entrée nord de l'abbaye de Westminster



DR

L'abbaye de Westminster et une procession de chevaliers du Bain, par Canaletto, 1749 (Giovanni Antonio Canal).

Préface

Des réformes majeures concernant l'organisation de l'État sont engagées. La refonte de l'appareil de défense en est un des éléments, avec la mise en place des bases de défense en particulier. Dans ce contexte, la capacité à s'adapter est une qualité essentielle à tout chef militaire ; qualité qui nécessite ouverture d'esprit, honnêteté intellectuelle et courage des remises en question, mais ne peut s'affirmer que sur la base de solides connaissances.

C'est ce à quoi le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air) souhaite contribuer au travers des *Carnets du Temps*, en apportant une matière riche et variée visant à affermir la culture générale des capitaines du XXI^e siècle.

Devenus un vrai succès pédagogique, souligné par le CEMAA lui-même, *Les Carnets du Temps* doivent néanmoins évoluer au gré de ces transformations, de manière à demeurer fidèles aux objectifs pédagogiques qui président à leur destinée. C'est la raison pour laquelle de nouvelles rubriques apparaissent pour le cycle 2010-2013 : Espace, Éthique, Sociologie, Stratégie de sécurité.

Inaugurer une rubrique « **Espace** » concrétise l'élargissement naturel du domaine d'action de l'aviateur, l'espace étant en outre un facteur déterminant d'autonomie stratégique. La création d'une rubrique « **Éthique** » ambitionne de révéler les devoirs et vertus propres à chaque état, dont celui de soldat, et de dégager les fins que devrait servir tout engagement. Une rubrique « **Sociologie** », en alternance avec la rubrique « **Philosophie** », doit procurer à l'officier une compréhension raisonnée et approfondie du monde dans lequel il est appelé à vivre et à servir. La rubrique « **Stratégie** » devient « **Stratégie de sécurité** » et a pour objectif, au-delà de la stratégie, d'ouvrir également nos jeunes officiers à la connaissance de travaux conceptuels de ce niveau, en France mais aussi dans l'UE et l'OTAN.

Enfin, il convient de noter qu'un classement thématique des *Carnets du Temps*, rubrique par rubrique, est dorénavant accessible sur les sites Intr@def et Internet, pour faciliter l'accès ciblé à des sujets précis.

Je ne peux que vous inciter à lire régulièrement cette publication, à laquelle le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA) participe pour une large part, et qui vous aidera à mieux percevoir les réalités de notre monde multipolaire, hétérogène et global. Il faut connaître pour comprendre, prévoir pour être en mesure d'agir et savoir pour pouvoir décider.

Colonel Carlos Martinez,
commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air



Shakespeare

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)

Directeur de la publication :
Col Carlos Martinez

Rédacteur en chef :
Cdt Corinne Robillart

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Gaëlle Vigy

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébault (R)
Adc Jean-Paul Talimi
Sgc Fanny Boyer

Soutien technique :
Ltt Alexandre Schmitt

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Clc Zita Martins Nunes
Clc Stéphanie Moulinou

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Clc Fabrice Moya

Correspondance :
CEMS Air
1 place Joffre,
75700 PARIS SP 07 - BP 43
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Imprimerie moderne de l'Est

Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales - Géopolitique

Le conflit du Haut-Karabakh 4

Économie

Les marchés financiers 6

Stratégie de sécurité

La place de l'air dans la stratégie 8

Sociologie

Le pouvoir, les lois et la justice 10

Espace

Travaux et initiatives destinés à assurer une sécurité accrue des activités spatiales 12

Histoire de l'aéronautique et de l'espace

L'opération *Anaconda* 14

Droit et institutions

Le Conseil constitutionnel 16

Sciences

Le Grand collisionneur de hadrons (*Large Hadron Collider* - LHC) de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) 18

Histoire

La révolution anglaise 20

Pensée politique

Le régime naturel du politique 22

Éthique

Les devoirs - L'acquisition des vertus 24

La bibliothèque essentielle

William Shakespeare (1564 -1616) 26

Arts

L'abbaye de Westminster 28

Au fil de la plume 30

Le conflit du Haut-Karabakh

Le problème des séparatismes ethniques est un facteur déstabilisateur dans l'espace soviétique. Or cet espace se trouve désormais quasiment aux portes de l'Europe.

Un conflit aux portes de l'Europe

Dans le Caucase du Sud, le séparatisme arménien dans le Haut-Karabakh azerbaïdjanais en est un exemple. Or depuis 2005 cette région entre dans la politique européenne de voisinage (PEV), d'où la nécessité de comprendre ce conflit aujourd'hui gelé.

Le déclenchement de la guerre du Haut-Karabakh

À la fin des années 1980, les nationalismes arménien et azéri naissants se sont cristallisés sur cette région majoritairement arménienne que chacun revendiquait pour des raisons historiques. L'Arménie décidait unilatéralement de rattacher la région à son territoire, en rejetant ainsi la partition soviétique de 1921. Cette remise en cause des frontières faisait perdre à l'Azerbaïdjan 20 % de son territoire, ce qui était pour lui inadmissible.

Une série de provocations ethniques de part et d'autre, notamment le massacre d'Arméniens à Sumgaït en Azerbaïdjan et les émeutes à Bakou en janvier 1990, durcissent les positions des parties prenantes. Avec l'effondrement de l'URSS et les accessions à l'indépendance de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, la situation dégénère en conflit armé fin 1991.

Du conflit armé au conflit gelé

Rapidement, les forces arméniennes du Haut-Karabakh ont le dessus sur l'Azerbaïdjan dont l'armée nationale était à peine constituée. Finalement, le conflit du Haut-Karabakh a fait de nombreuses victimes : des morts mais surtout des exilés azéris, fuyant les persécutions.

Grâce à l'intervention de la communauté internationale, notamment le groupe de Minsk de l'OSCE créé à cet effet, et à la Russie, un cessez-le-feu est instauré en 1994. Mais le Haut-Karabakh se constitue en république indépendante. L'issue du conflit est une humiliation profonde pour l'Azerbaïdjan.

Encore de nos jours, de part et d'autre de la ligne de séparation karabakho-azérie, les incidents ne sont pas rares. L'Azerbaïdjan continue de consacrer un budget important à ses forces armées, toujours dans l'idée de reprendre le contrôle de ce territoire. La situation est loin d'être normalisée.

Un facteur déstabilisateur au-delà de l'espace transcaucasien

Ce territoire montagneux de 4 400 km² se trouve au cœur d'enjeux qui dépassent le simple cadre caucasien. En effet les puissances telles la Turquie et la Russie se sont invitées dans ce conflit.

Chacun cherche à y gagner une plus grande influence sur la région qui se révèle stratégique pour le transport des hydrocarbures. Par exemple, si la situation se normalisait, le Haut-Karabakh constituerait la voie de transit la plus courte des hydrocarbures caspiens vers la Turquie.

La Turquie a pris fait et cause pour l'Azerbaïdjan : dès 1993, elle fermait sa frontière avec l'Arménie afin de l'asphyxier économiquement. Malgré l'intercession de la communauté internationale et la signature d'un calendrier de normalisation en 2009, les relations arméno-turques peinent à se normaliser pour deux raisons : le Haut-Karabakh et le génocide arménien de 1915, pour lequel la Turquie nie toute responsabilité.

D'un autre côté, l'Azerbaïdjan reproche à Moscou son soutien indéfectible à l'Arménie. Moscou a fourni en armes les armées du Haut-Karabakh et fait pression sur Bakou. C'est pourquoi le pouvoir azéri a rallié la coalition anti-russe du GUAM en 1997, aujourd'hui rebaptisée Organisation pour la démocratie et le développement économique.

Cependant, le pétrole caspien a mis de l'eau dans le vin des relations russo-azéries. Ces deux États ont trouvé un terrain d'accord sur les questions énergétiques et sécuritaires de la Caspienne.

Une sortie de crise bien difficile, voire impossible

Le conflit du Haut-Karabakh reste une blessure non cicatrisée entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Les principes de Madrid, dernière proposition du groupe de Minsk en 2008, sont rejetés par l'actuel président arménien.

L'Arménie n'acceptera jamais la réintégration de ce territoire à l'Azerbaïdjan et *vice-versa*. Or la République du Haut-Karabakh n'est reconnue par aucun État, pas même l'Arménie. Elle a une économie sous perfusion de la diaspora arménienne. Quel avenir indépendant peut-elle avoir ?

Enfin, en cas de résolution de ce conflit, l'Iran redoute les conséquences de l'émergence d'un axe Turquie-Azerbaïdjan sur sa minorité azérie.

On le voit, il sera bien difficile de trouver un compromis sur cette question satisfaisant toutes les parties prenantes. En tout cas, la situation reste un sujet de préoccupation pour l'Union européenne qui s'efforce par son action de contribuer à la stabilisation du Caucase du Sud, le très stratégique pivot Est-Ouest contournant la Russie. En cas de résolution politique du conflit du Haut-Karabakh, elle pourrait tout à fait y jouer un rôle concret au sein d'une force internationale de paix.

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

Les marchés financiers

Les marchés financiers ont connu un développement sans précédent depuis les années 1970 et 1980. Ce développement s'est accompagné de la création de produits de couverture des risques qui recèlent eux aussi une part d'incertitude.

Compartiment historique des marchés financiers pour les capitaux à court terme, le marché monétaire comprend le marché interbancaire et le marché des titres négociables à court terme, ouvert depuis 1985 à tous les agents économiques sous réserve de certaines garanties.

Les opérations à long terme, portant essentiellement sur les actions ou les obligations, se traitent sur le marché des valeurs mobilières, qui permet de lever des fonds sans avoir recours au crédit bancaire.

On y distingue le marché primaire, sur lequel sont émis les titres, du marché secondaire, sur lequel ils s'échangent. Cet échange peut intervenir sur le marché réglementé et contrôlé par une autorité indépendante (la Bourse), au sein duquel la rencontre entre l'offre et la demande est organisée, les titres cotés et publiés. La directive européenne sur les marchés financiers a mis fin au monopole des Bourses en ce qui concerne le marché des obligations, suscitant la création de plateformes d'échange et une fragmentation du marché. Les marchés de gré à gré, par opposition, ne sont pas institutionnalisés : offreurs et demandeurs s'entendent directement pour convenir des conditions de leur échange.

La décennie 1990-2000 a été marquée par un changement majeur, la globalisation des marchés financiers. Le processus de mondialisation des économies, en forte accélération depuis les années 1980, s'appuie sur l'intégration financière mondiale obtenue grâce à la formation progressive d'un marché unique des capitaux. L'économie mondiale est entrée, très progressivement et sans rupture dans un monde nouveau, celui de la finance globale. Le processus de globalisation s'est fondé sur la révolution intervenue dans les techniques de l'information qui sont au cœur des circuits monétaires et financiers modernes. L'argent circule, grâce aux nouvelles techniques, quasi instantanément.

Pour se couvrir des risques, on avait créé depuis longtemps des produits dérivés, appelés ainsi car leur valeur dérive de celle d'un autre actif qualifié de sous-jacent. Ils comportent deux catégories fondamentales : marchés à

terme et marchés d'options. Le détenteur de l'option détient le droit (mais pas l'obligation) d'acheter ou de vendre à un certain prix et à une date future une quantité déterminée d'un actif financier. Le vendeur de l'option s'engage à suivre la décision du détenteur, que celui-ci exerce ou pas son droit d'option. Un contrat à terme est, quant à lui, un engagement à acheter ou à vendre à un certain prix et à une date future une certaine quantité d'actifs financiers. Dans le cadre de la nouvelle économie financiarisée, l'importance et la complexité des produits dérivés se sont accrues. **La confiance dans la fiabilité de ces produits s'est renforcée grâce à leur valorisation par des modèles économétriques très élaborés. Échangés sur des marchés financiers de gré à gré, ils ont été à l'origine d'un système financier « alternatif », parallèle au système connu des superviseurs et/ou des banques centrales.**

La globalisation des marchés financiers ainsi que les innovations de produits échangés sur ces marchés présentent des avantages mais aussi des risques. Le développement de ces marchés a conduit à une augmentation de la part des actifs de marché dans le patrimoine des agents non financiers. Cependant les mouvements rapides des flux de capitaux leur confèrent fréquemment un caractère instable pouvant entraîner de fortes fluctuations des prix des actifs financiers. L'interconnexion qui existe entre les différentes places financières risque de les généraliser au monde entier. Des mouvements grégaires d'opérateurs de marché peuvent entraîner les cours des actifs mobiliers du plus haut au plus bas, des *bulles* aux *krachs* déclenchant des crises financières comme celle observée depuis 2007.

Le bon fonctionnement d'un marché financier réclame la confiance ; la crise d'illiquidité, surgie en août 2007, résulte de la méfiance qui s'est établie entre les banques elles-mêmes : prenant conscience des erreurs qu'elles avaient faites, notamment en matière de titrisation, elles ont cessé de se prêter, bloquant ainsi le marché interbancaire. La titrisation est une technique permettant de rendre négociables sur un marché financier des créances inscrites à l'actif d'une banque. Cette technique, non condamnable en elle-même, a été employée aux États-Unis notamment pour découpler le crédit immobilier entre originateur (l'emprunteur appartenant aux populations à faible revenu) d'un crédit dit *subprime* et le prêteur final.

La sortie de crise implique alors une nouvelle régulation des marchés et des établissements financiers.

La place de l'air dans la stratégie

La tactique était née de la nécessité de combiner l'action de trois armes aux caractéristiques, aux rythmes et aux effets très différents : l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie. De même, la stratégie contemporaine se caractérise par la combinaison de trois milieux : terrestre, maritime et aérien (rejoints depuis peu par un quatrième : spatial) dans lesquels les délais de réaction, les effets des armes et les modes d'action ne sont pas les mêmes. C'est l'un des grands défis de la théorie stratégique que définir la ou les combinaisons optimales à une époque et en un lieu donné.

L'avènement de l'arme aérienne a tout juste un siècle. Ses effets ont été prodigieux d'un point de vue tant tactique que stratégique. Sur ce dernier plan, elle a eu un triple effet : d'unification, de dilatation et d'accélération.

Jusqu'au XIX^e siècle, la terre et la mer coexistaient sans se mélanger, les stratèges terrestre et maritime n'avaient que des contacts épisodiques et les théoriciens des deux stratégies s'ignoraient le plus souvent superbement (Clausewitz a écrit toute son œuvre sans jamais s'intéresser à la mer). L'avion a imposé l'unification des stratégies en donnant à la terre, pour la première fois, les moyens de frapper en mer et en amplifiant démesurément les moyens d'action de la mer contre la terre qui étaient auparavant très limités et surtout très lents à produire leurs effets.



DR

Escadrille de *Hurricane* pendant la bataille d'Angleterre.

L'avion, permettant de frapper vite et loin, a rendu possible la conception et la conduite de stratégies sur de grands espaces, à l'échelle continentale puis mondiale, ce que l'on appelle aujourd'hui géostratégie. Sur un plan opérationnel, la caractéristique la plus remarquable de l'arme aérienne est sa dualité, c'est-à-dire sa capacité presque unique à opérer, à la fois, dans son propre milieu (la bataille aérienne, la lutte pour la maîtrise de l'air, dont

la bataille d'Angleterre reste le plus éclatant exemple) et contre les autres milieux, terrestre ou maritime, par la reconnaissance ou l'attaque. Cette dernière peut être conduite au bénéfice des forces terrestres ou maritimes – c'est ce que l'on appelle, selon l'allonge, l'appui ou l'interdiction – ou directement contre des objectifs civils afin d'annihiler le potentiel économique et la volonté de résistance de l'ennemi. Les forces terrestres et maritimes étaient loin d'avoir au même degré cette capacité d'action contre les centres vitaux de l'ennemi, de sorte que leur stratégie restait essentiellement militaire.

L'arme aérienne a contribué, plus qu'aucun autre facteur, à l'avènement de la guerre totale, au dépassement de la dimension militaire. C'est sans doute loin d'être un progrès sur le plan moral (ce que les théoriciens aériens qualifiaient pudiquement d'objectifs démographiques, le sens commun l'appelle, avec raison, bombardement de terreur). En tout cas, c'est une transformation dont il faut prendre acte et qui a dominé la seconde guerre mondiale en attendant l'avènement de l'arme nucléaire, incarnation de la guerre absolue conçue par Clausewitz. La transformation est si importante que l'on a même prétendu qualifier de tactique la participation aux opérations militaires, réservant le terme « stratégique » à l'attaque des objectifs civils. Hérésie théorique dont on commence tout juste à revenir, mais qui témoigne de l'influence de l'arme aérienne sur les mentalités.

Aujourd'hui, avec l'avènement des armes de précision, les bombardements de terreur ne sont plus nécessaires. En outre, ils sont dorénavant moralement condamnés. Il devient ainsi possible de concevoir une stratégie aérienne plus équilibrée, plus mesurée dans ses effets. On dépasse enfin les grands fondateurs, Douhet notamment, qui ne sont plus adaptés aux conditions présentes.

Après des décennies d'atonie intellectuelle, favorisée par l'emprise totale de l'arme nucléaire, la théorie stratégique aérienne connaît un vrai renouveau dont témoignent les œuvres désormais bien connues de Lloyd ou de Warden et d'autres moins célèbres mais intéressantes. C'est à partir de là qu'il faudra penser la stratégie aérienne (aérospatiale) du *xxi*^e siècle.

Le pouvoir, les lois et la justice

Le pouvoir, les lois et la justice entretiennent une relation complexe qui a été abondamment étudiée par le milieu universitaire et a donné lieu à des articles de grande qualité. Toutefois, ces articles ont la plupart du temps pour inconvénient de négliger la dimension partielle de l'État et du pouvoir.

Les conventions sociales

Un point commun à toutes les sociétés est d'être régi par des conventions sociales. Celles-ci se définissent comme l'ensemble des règles que doivent respecter les individus. Mais toutes ces règles ne sont pas nécessairement écrites c'est-à-dire institutionnalisées. Certaines d'entre elles, à l'instar des codes de politesse, sont assimilées depuis l'enfance et apparaissent comme relativement innées aux yeux des individus. D'autres, *a contrario*, sont clairement formalisées. Tel est le cas du Code civil, ou du Code pénal. Bien qu'apparaissant moins naturelles dans la vie des individus dans la mesure où elles sont intégrées plus tardivement, leur non-respect entraîne une sanction de la part de l'État. La loi définit cette sanction. Ainsi pour Émile Durkheim, un des pères de la sociologie, le droit et les normes juridiques d'une société sont un reflet et puisent leurs fondements dans les normes sociales.



Émile Durkheim.

Du passage de la convention sociale à la loi

De ce point de vue, la loi s'appréhende comme une convention sociale particulière. En effet, elle définit un ensemble de règles destinées à sanctionner négativement les acteurs sociaux ayant un comportement déviant. De plus, la loi est relative à chaque société. Elle peut se fonder sur des textes sacrés, sur la volonté du plus grand nombre ou encore sur un ensemble de valeurs préexistantes, à l'image des droits de l'homme. À une société donnée correspond donc un certain type de loi et de droit. Ainsi les sociétés dites « traditionnelles », fondées sur un principe de ressemblance et de similitude

entre les individus (solidarité mécanique), exercent un droit répressif, droit qui définit la sanction comme devant être identique à la transgression commise car chaque crime est considéré comme un outrage à la morale et plus largement à la société toute entière. Tandis que les sociétés « modernes », fondées sur un principe de division sociale du travail, exercent un droit davantage restitutif. Les sanctions prévues doivent être seulement proportionnelles à l'acte commis et visent à maintenir l'équilibre de la vie sociale. Écoutons sur ce point Émile Durkheim, dans *De la division du travail social*, qui affirme que « *la similitude des consciences donne naissance à des règles juridiques qui, sous la menace de mesures répressives, imposent à tout le monde des croyances et des pratiques uniformes. (...) La division du travail donne naissance à des règles juridiques (...) dont la violation n'entraîne que des mesures réparatrices (...)* ».

La justice et le pouvoir

À travers le recours à la force publique, le pouvoir a pour mission de faire respecter les sanctions prévues par la loi. Mais le pouvoir ne saurait s'auto-saisir sans se confondre avec une dictature. Il doit donc y avoir un chaînon intermédiaire entre lui et la loi. La justice joue ce rôle d'intermédiaire. Elle a pour fonction de mandater le pouvoir et de lui conférer ce faisant une légitimité d'action. Par ce biais, le pouvoir donne l'apparence d'avoir une légitimité à employer ce que Max Weber appellera dans *Le Savant et le Politique* le « *monopole de la violence légitime* » et caractérisera le pouvoir politique ou encore la domination « *d'une minorité sur la majorité* ». À ce niveau, Max Weber rejoindra Karl Marx dans la conception de l'État. Karl Marx verra dans l'État la représentation de la classe bourgeoise détentrice à elle seule des moyens de production nécessaires à s'enrichir : le capital.

À l'évidence, les conventions et les normes sociales jouent un rôle déterminant dans la construction et l'évolution de la justice et des lois afin de garantir un pouvoir. Pour paraphraser Jean-Daniel Reynaud, dans *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, il semble judicieux de conclure en affirmant que la justice, les règles juridiques et les lois ne sont pas intangibles mais vivantes.

Sous la haute autorité de monsieur Pierre Demeulenaere, professeur de sociologie à l'université de Paris-Sorbonne

Travaux et initiatives destinés à assurer une sécurité accrue des activités spatiales ⁽¹⁾

La limitation de la production des débris spatiaux

La prolifération naturelle de débris engendrés par les activités spatiales fait l'objet d'une concertation des principales agences spatiales dans le cadre de l'*Inter Agency Space Debris Committee* ainsi que des États membres du Comité des Nations unies pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (CUPEEA ou COPUOS). Un ensemble de mesures de bonne conduite a été approuvé en 2007 par le CUPEEA sous l'appellation « Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux ».

Ces lignes directrices n'ont pas de caractère juridiquement contraignant, mais des efforts pour leur application semblent consentis par la plupart des États à travers leur réglementation nationale. L'objectif est de limiter le nombre de débris produits par les lancements et l'arrivée des satellites en fin de vie. Des travaux en cours au niveau international, en particulier dans le cadre de l'*International Academy of Astronautics* sont consacrés à l'étude des mesures envisageables pour nettoyer l'espace mais aucune méthode simple et surtout peu coûteuse n'est actuellement disponible.

Le « Code de conduite » proposé par l'UE

La lutte contre les menaces de prolifération des débris par destruction intentionnelle de satellites doit faire l'objet d'une attitude volontariste compte tenu des conséquences désastreuses de tels actes sur la sécurité en orbite. Il n'existe pas de mesures de protection contre un tel risque et la seule action possible actuellement est de nature diplomatique.

L'UE a lancé en 2007, à la Conférence du désarmement, un travail de réflexion en vue d'un code de bonne conduite destiné à décourager de telles destructions. Ce travail a atteint le stade des consultations internationales informelles en 2008 et de consultations plus officielles et élargies à d'autres acteurs du monde spatial après son endossement par le Conseil de l'UE le 8 décembre 2008. C'est une initiative très importante qui reçoit un soutien assez marqué, y compris de la part des États-Unis.

Les consultations menées par l'UE en 2009 et en 2010 ont eu pour objectif d'élaborer un « Code de conduite » approuvé par le Conseil de l'UE en septembre 2010. La prochaine étape devrait être la convocation par la présidence de l'UE d'une conférence d'adhésion au Code.

Le projet de traité promu par la Russie et la Chine

La Chine et la Russie proposent depuis le début des années 2000, à la Conférence du désarmement, un traité international, *The Draft Treaty on the Prevention of the Placement of Weapons in Outer Space, and of the Threat or Use of Force Against Outer Space Objects* (PPWT) interdisant le déploiement d'armes dans l'espace qui viendrait renforcer l'article IV du traité de l'Espace, qui n'interdit que le déploiement d'armes de destruction massive.

Ce projet a rencontré l'hostilité des États-Unis, opposés pendant l'administration Bush à toute approche normative en droit international susceptible de leur lier les mains. L'UE, quoique divisée sur l'attitude à adopter vis-à-vis de cette initiative, a cependant exprimé de fortes réserves.

Il est clair que la Russie espère un signe d'ouverture de la part de la nouvelle administration américaine pour relancer la promotion de son projet. Elle a fait savoir à l'UE qu'elle pourrait soutenir le projet de code de conduite sous réserve d'une attitude positive de ses États membres à l'égard du projet PPWT.

L'initiative française relative à la viabilité à long terme des activités spatiales

Au début de l'année 2008, la France a convoqué à Paris (7-8/02), une réunion internationale informelle sur ce thème.

Des représentants de vingt pays, de l'UE, et de l'Agence spatiale européenne ainsi que du Bureau des affaires spatiales des Nations Unies ont participé à cette réunion constitutive en février 2008.

Le document de référence rédigé par ce groupe de travail passe en revue les questions qui peuvent affecter cette viabilité et examine les mécanismes internationaux déjà en place pour réduire les risques des activités dans l'espace et assurer une meilleure sécurité des opérations spatiales.

En 2009, le CUPEEA/COPUOS a décidé d'inscrire cette question à son ordre du jour et a chargé son sous-comité scientifique et technique de l'inscrire. Celui-ci a mis en place un groupe de travail spécialisé lors de sa session de février 2010, présidé par l'Afrique du Sud. Un plan de travail sur trois ans a été approuvé, qui devrait conduire à l'élaboration par consensus de recommandations et par la mise en place de mécanismes d'échange d'informations entre les États et les grands opérateurs commerciaux destinés à renforcer la sécurité des activités dans l'espace.

1. La version initiale de cette note a été rédigée début 2009 sur la demande du Centre d'analyse et de prévisions du ministère des Affaires étrangères et européennes. La présente version a été actualisée au début de l'année 2010.

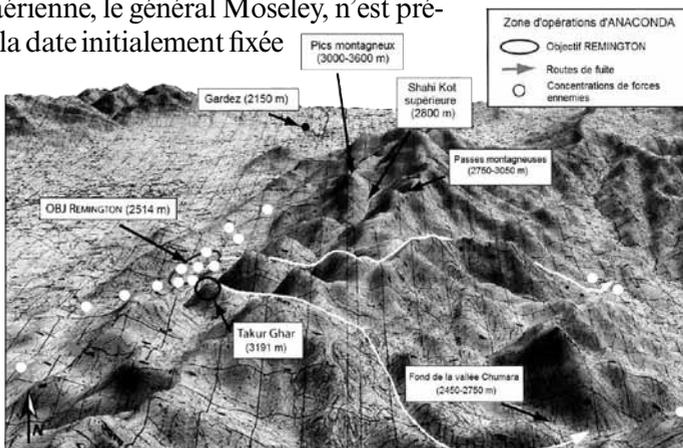
L'opération *Anaconda*

Lancée le 7 octobre 2001, l'opération *Enduring Freedom* (OEF) est essentiellement menée par des Afghans, encadrés par des forces spéciales et bénéficiant d'un très puissant appui aérien. Kaboul tombe le 13 novembre et Kandahar le 7 décembre. Mais plusieurs poches de résistance demeurent. La plus importante d'entre elles se situe dans la vallée de Shahi-Kot au sud de Kaboul. La mission de neutraliser ou de capturer les taliban ou les combattants d'Al-Qaeda réfugiés dans la vallée est confiée au général Hagenbeck qui commande la 10^e division de montagne. Celui-ci forme une force opérationnelle interarmées et multinationale (*Combined Joint Task Force - CJTF*) forte d'environ 1 400 hommes (10^e division de montagne et 101^e division aéroportée), renforcés par des forces spéciales américaines et étrangères et des forces afghanes ralliées aux Américains.

Schématiquement, l'opération *Anaconda* est conçue selon le modèle du marteau et de l'enclume. Le plan consiste à fermer les cols de la vallée grâce à l'hélicoptage de forces américaines (l'enclume), puis à réduire méthodiquement les positions ennemies grâce à la progression d'une force principale essentiellement composée de forces afghanes progressant à partir du fond de la vallée (le marteau). *Anaconda* constitue la plus grande opération conventionnelle d'OEF. Initialement planifiée sur une durée de trois jours, elle dure finalement seize jours, entraîne la mort de huit soldats américains et de plusieurs soldats afghans et provoque la perte de plusieurs hélicoptères. Les difficultés rencontrées lors d'*Anaconda* symbolisent aujourd'hui les méfaits d'une mauvaise intégration interarmées dans la conception et la conduite des opérations majeures.

En effet, alors que la planification d'*Anaconda* commence en janvier 2002, le chef de la composante aérienne, le général Moseley, n'est prévenu que deux jours avant la date initialement fixée pour son déclenchement.

De plus, les moyens aériens de reconnaissance n'ont pas été sollicités dans la phase de planification. Les estimations du nombre de combattants ennemis se révèlent ainsi largement inexacts et, au lieu de faire face à 150 à 200 adversaires, la



CJTF doit affronter 500 à 1 000 combattants retranchés et équipés d'armes lourdes. Enfin, l'appui aérien a été réduit au minimum avec le bombardement préliminaire de treize objectifs avant le déclenchement de l'opération.

Or, rien ne se passe comme prévu. Le 2 mars, lors des premières heures de l'assaut, un tir d'un *C-130 Gunship* tue un Américain et deux Afghans. Pris ensuite sous un tir de mortier, les Afghans qui devaient former la force principale – le marteau – perdent confiance et se retirent. À ce moment-là, les hélicoptères *Chinook* déposent les hommes de la 10^e division qui doivent bloquer les voies de retraite des taliban et constituer l'enclume. Pris à partie immédiatement par de puissants tirs, ils sont cloués au sol. Sept hélicoptères *Apache* sont alors envoyés pour dégager les forces prises sous le feu ennemi. Volant près du sol et en plein jour au-dessus d'un terrain hostile, les hélicoptères se heurtent à un feu nourri et doivent faire demi-tour après avoir été sévèrement touchés.

Le général Hagenbeck décide alors de faire massivement appel à l'aviation. Mais l'appui aérien dont il a besoin n'a été ni prévu ni planifié. Les avions sont dispersés sur le théâtre, les ravitailleurs nécessaires pour assurer une permanence au-dessus de la vallée n'ont pas été rassemblés. Alors que d'ordinaire deux porte-avions naviguent en mer d'Arabie, la *Navy* ne dispose que des avions de l'*USS John Stennis*. Dans le domaine de l'organisation, la *CJTF* ne dispose pas des structures – notamment d'un centre d'opérations d'appui aérien (ASOC) – qui lui permettent de coordonner la manœuvre aérienne avec la conduite des opérations au sol.

Cependant, dès le premier jour, des *F-15E*, des *F-16* et des *AC-130* se relaient seize heures durant pour tenir à distance les combattants ennemis, avant que les hommes de la 10^e division soient extraits par hélicoptère. Le 4 mars, le même scénario se reproduit lors de la bataille de Robert's Ridge, au cours de laquelle sept membres des forces spéciales américaines trouvent la mort tandis que deux de leurs *Chinook* sont détruits. Dès le 6 mars, un réseau de commandement et de contrôle de l'appui aérien est mis en place grâce notamment à la transformation d'un avion *E-8 Joint STARS* en plate-forme de contrôle aérien avancé aéroporté. Jusqu'à la fin de l'opération, la composante aérienne fournit une couverture continue aux forces terrestres qui demandent un appui aérien à chaque fois qu'elles repèrent une concentration ennemie. En moyenne, la composante aérienne (dont des *Mirage 2000 D* de Manas et des *Super-Étendard* du *Charles-de-Gaulle*) accomplit quotidiennement 65 missions d'appui aérien rapproché et largue 3 500 bombes au cours d'*Anaconda*, qui n'avait été initialement conçue que comme une opération autonome de la composante terrestre.

Le Conseil constitutionnel

Institué par la Constitution de la V^e République, en date du 4 octobre 1958, le Conseil constitutionnel est l'un des principaux organes du pouvoir de l'État. Principalement chargé de se prononcer sur la constitutionnalité des lois, il est le garant des droits et des libertés fondamentales. Sa composition est néanmoins contestée et ses compétences, bien que variées, sont limitées.

Des compétences variées et cependant limitées

Le Conseil constitutionnel est avant tout un **juge constitutionnel**. Conformément au principe de constitutionnalité, il est chargé de contrôler la conformité des normes (lois, traités, décrets...) à la Constitution. Il est aussi le **juge des élections nationales**. Il veille au bon déroulement et à la régularité des référendums, des élections présidentielles, législatives et sénatoriales. À cette fin, il peut organiser et vérifier les candidatures, puis proclamer les résultats.

Le Conseil constitutionnel concourt également à l'organisation et au fonctionnement des assemblées parlementaires. Il contrôle leur règlement et peut se prononcer sur des aspects statutaires, notamment en cas d'incompatibilité. Il intervient, enfin, dans certains cas graves, tels que le recours à l'article 16 ou la vacance de la présidence après démission ou décès du chef de l'État.

Ses compétences connaissent néanmoins des limites. Le contrôle de conformité n'est, par exemple, ni obligatoire ni automatique. Le Conseil ne peut examiner la constitutionnalité d'une loi non promulguée que s'il est saisi par le président de la République, le Premier ministre, le président de chacune des deux assemblées, 60 députés ou 60 sénateurs. Une loi ne peut lui être déférée qu'entre son adoption définitive et sa promulgation. Une fois cette période passée, aucune vérification ne pourra plus être faite. Le Conseil constitutionnel refuse de se prononcer en dehors des cas limitativement énumérés par la Constitution. Il n'est au sommet d'aucune hiérarchie judiciaire et n'a pas à interpréter la Constitution ou à la faire respecter.

Pour corriger ces limites, quelques projets de réforme ont été proposés mais peu ont fait l'objet d'une révision constitutionnelle. La plus récente d'entre elles a créé la **question prioritaire de constitutionnalité**. Entré en vigueur le 1^{er} mars 2010, ce dispositif permet à tout citoyen de contester la constitutionnalité d'une loi promulguée à l'occasion d'un procès.

Le garant des droits et libertés fondamentales

Le 16 juillet 1971, le Conseil constitutionnel se déclare compétent pour juger de la conformité des lois à l'ensemble de la Constitution, y compris aux dispositions du préambule relatives aux principes politiques, économiques et sociaux « *particulièrement nécessaires à notre temps* ». Cette jurisprudence consacre le rôle du Conseil comme défenseur des droits et des libertés fondamentales (droit à un logement décent, dignité de la personne humaine, liberté d'expression...). Elle s'impose aux autorités administratives et juridictionnelles : toutes les décisions du Conseil constitutionnel sont revêtues de l'**autorité de la chose jugée**.

Le Conseil constitutionnel n'est donc ni un organe politique, ni un « Parlement d'appel » ou de « gouvernement des juges ». Il se borne à dire le droit, à constater si une loi contrevient ou non à une liberté fondamentale ou à une disposition constitutionnelle.

Une composition discutée

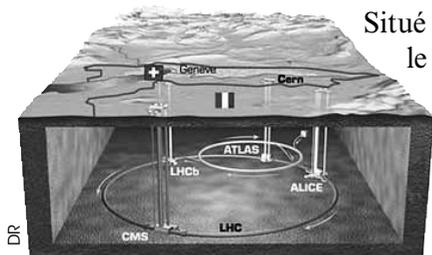
Présidé en 2011 par M. Jean-Louis Debré, le Conseil constitutionnel est un organisme restreint qui comprend 11 membres : **9 membres nommés** pour 9 ans et **2 membres de droit**. Les premiers sont désignés par tiers, tous les 3 ans, par le président de la République, le président de l'Assemblée nationale, puis celui du Sénat. Aucun ne peut être nommé pour un second mandat et, contrairement à ce qui est exigé dans les cours constitutionnelles étrangères, aucune condition d'âge ou de profession n'est requise. Il s'agit d'un choix discrétionnaire, où prévalent des critères politiques. En sus de ces membres, font partie de droit et à vie les anciens présidents de la République : actuellement, MM. Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac.

La composition et le mode de désignation des membres du Conseil constitutionnel font l'objet de critiques. Certains contestent la compétence technique de ses membres dont la formation et la carrière ne les prédisposent pas d'emblée à traiter des questions de droit et de constitutionnalité qui leur sont soumises. D'autres critiquent sa composition actuelle, présentant qu'elle est le reflet de la majorité politique du moment. Pourtant, afin de garantir leur indépendance par rapport à l'autorité de nomination, les membres nommés sont soumis à une obligation de réserve. Ils doivent être impartiaux, garder le secret des délibérations et des votes, et ne prendre aucune position publique. Leurs fonctions sont, de plus, incompatibles avec celles d'un membre du Gouvernement, d'un parlementaire ou d'un dirigeant politique.

Sous la haute direction de monsieur Patrick-Louis Hubert, magistrat consulaire - juge au tribunal de commerce de Paris

Le Grand collisionneur de hadrons (*Large Hadron Collider* - LHC) de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)

Ces dernières décennies, les découvertes faites dans le domaine des particules ont donné naissance au modèle standard de la physique des particules. C'est notamment pour tester ce modèle que l'accélérateur de particules le plus puissant et le plus coûteux au monde, le LHC, a été créé et devrait permettre, grâce à diverses expériences, d'entrer dans une nouvelle ère de la physique des particules et de la cosmologie.



Situé à Genève, sous la frontière franco-suisse, le LHC a été mis en fonctionnement en 2008 après vingt ans d'études. D'une circonférence de 27 kilomètres, il fait circuler en sens inverse dans deux tubes sous ultravide⁽¹⁾, deux faisceaux de particules subatomiques de la famille des « hadrons » (protons ou ions de plomb). Lorsque ces deux

faisceaux entrent en collision à une vitesse proche de celle de la lumière et à de très hautes énergies, ils recréent les conditions physiques qui ont suivi le *Big Bang* (il y a 13,7 milliards d'années).

Un des principaux défis du LHC, grâce à ses six détecteurs spéciaux, est de valider **la théorie de la supersymétrie, qui fait partie du modèle standard**. Les calculs théoriques du modèle prévoient l'existence d'une « supersymétrie » des particules connues, chacune d'entre elles possédant un *alter ego* appelé superpartenaire, qui serait une nouvelle particule élémentaire (pour le moment dite « exotique »). La traque la plus prometteuse est celle du **boson de Higgs** (théorisée la première fois en 1964), qui reste l'objectif premier actuel du LHC. Cette particule hypothétique, la plus légère des particules supersymétriques, est en effet essentielle à la cohérence du modèle standard de la physique car c'est elle qui est censée conférer leur masse aux particules.

En s'attelant également à la recherche des particules exotiques, le LHC doit permettre de remonter à la nature de **la matière noire qui, avec l'éner-**

gie sombre, constitue 96 % de l'Univers contre 4 % pour la matière « baryonique » (celle qui nous constitue), et ne se manifeste qu'à travers ses effets gravitationnels.

Le LHC pourrait également permettre de comprendre **pourquoi l'Univers est composé de matière au détriment de l'antimatière**. En effet, lors du *Big Bang*, matière et antimatière ont dû être produites en quantités égales. En tant que composantes identiques mais à charge électrique opposée, elles auraient dû s'annihiler mutuellement pour se transformer en énergie. Or, un phénomène particulier (appelé baryogenèse) a dû se produire et provoquer un déséquilibre qui a laissé subsister une infime fraction de matière. Toujours dans ce domaine, le LHC tente de recréer **la matière telle qu'elle était quelques très courts instants après le Big Bang**. Celle-ci serait née d'une « soupe primordiale », un magma chaud et dense de particules fondamentales : **le plasma de quarks et de gluons**. Son étude devrait permettre de comprendre la séparation progressive des interactions fondamentales notamment celle de l'interaction gravitationnelle d'avec les trois autres regroupées au sein de la théorie dite de Grande Unification (TGU). Les quarks, plus petits composants des atomes, n'existent « plus » isolément comme dans ce plasma « primordial ». Mais il est probable qu'à de très hautes températures il s'isole « à nouveau ». Cette propriété, appelée confinement des quarks, intéresse le LHC qui tente de mettre en évidence le phénomène de « transition de déconfinement ».

Pour le moment, le LHC a déjà testé et confirmé l'existence de particules comme le quark « beauté » et battu des records d'intensité de faisceau (avril 2011). Dans les prochaines années, il devrait apporter des éclairages essentiels sur la physique des particules, la cosmologie et leurs interactions au travers d'une meilleure compréhension de lois et de l'évolution de l'Univers. Il n'y a plus qu'à espérer que cet investissement de plusieurs milliards d'euros soit à la hauteur des attentes.⁽²⁾

1. Cavité aussi vide que l'espace interplanétaire.
2. Le LHC a connu plusieurs arrêts et divers incidents.



DR

Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

La révolution anglaise

Le Royaume-Uni, qui passe aujourd'hui pour un modèle de stabilité politique, a pourtant connu des épisodes révolutionnaires qui ont fortement ébranlé la monarchie. Cette révolution anglaise (*English Civil War*), qui s'est déroulée en deux grands épisodes, se nourrit des oppositions religieuses entre catholiques et protestants.

La première révolution anglaise

Depuis la *Grande Charte* signée en 1215, les rois d'Angleterre qui veulent lever des impôts doivent obtenir l'accord du *Grand conseil* composé de nobles et d'ecclésiastiques. Mais en 1625, Charles I^{er}, qui accède au pouvoir, veut faire de son règne un modèle d'absolutisme royal. Il estime qu'il détient le pouvoir de « droit divin » et que ses sujets sont tenus de lui obéir sans contestation, il s'arroge des « prérogatives royales » en matière de politique étrangère et de défense et, pendant une décennie, il refuse de convoquer le Parlement. Peu à peu, il devient très impopulaire : en Angleterre, il est soupçonné par les puritains de vouloir rétablir le catholicisme ; en Écosse, il s'oppose au clergé écossais en 1638 en essayant d'imposer une stricte application de la liturgie anglicane ; enfin, en Irlande sa politique des plantations qui exile des milliers d'Irlandais à la Barbade et l'installation de colons anglais à leur place suscite de très vives hostilités. Pour lutter contre toutes ces résistances, Charles I^{er} organise des expéditions militaires très coûteuses qui assèchent le trésor royal et nécessitent de lever de nouveaux impôts. En 1640, Charles I^{er} doit se résoudre à convoquer le Parlement pour lever des fonds, mais il refuse d'entendre ses doléances. En 1642, il ordonne l'arrestation des opposants, ce qui provoque une révolte dans tout le pays ; les insurgés nomment un notable provincial représentant au Parlement, Olivier Cromwell, comme chef militaire. Le 14 juillet 1645, l'armée des « Têtes rondes » (les défenseurs des libertés anglaises et des droits du Parlement) remporte une victoire décisive sur l'armée des Cavaliers (le parti du roi Charles I^{er}) à la bataille de Naseby. Les troupes de Cromwell marchent ensuite sur Londres, Charles I^{er} fuit en Écosse. Prisonnier, il est jugé à Londres par une cour spéciale pour haute trahison et tyrannie.

Du Commonwealth d'Angleterre à la dictature de Cromwell

Le 9 février 1649, Charles I^{er} roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande est décapité à la hache devant le palais de Whitehall à Londres. Le 19 mai 1650, le Parlement instaure le Commonwealth d'Angleterre, une république, en décrétant la monarchie « *danger pour la liberté et la sécurité du peuple* ». Un *Conseil*

d'État de 41 membres est nommé parmi la noblesse et le clergé afin d'exercer le pouvoir exécutif.

Le pays est confronté à de nouvelles révoltes en Écosse et en Irlande. Par ailleurs, des extrémistes religieux, les *Niveleurs*, préconisent d'établir dans tout le royaume une égalité absolue entre les hommes. Fort de sa victoire militaire, Cromwell écrase dans le sang les révoltes, élimine les *Niveleurs* et concentre peu à peu tous les pouvoirs avant de devenir *Lord protecteur de la République*. Il refuse à plusieurs reprises le titre de roi et meurt en 1658 en désignant son fils comme successeur. Cependant, ce dernier abdique en faveur du fils de Charles I^{er}, Charles II. La monarchie est rétablie.



Gravure allemande représentant la décapitation de Charles I^{er} d'Angleterre, XVII^e siècle.

DR

La Glorieuse Révolution

Charles II Stuart, qui règne de 1660 à 1685, essaie de restaurer l'absolutisme. Mais comme le Parlement lui refuse systématiquement toute aide financière, Charles II recourt aux subventions du roi de France contre promesse de paix, avantages territoriaux, commerciaux, coloniaux, etc. Son frère Jacques II, pourtant catholique, lui succède en 1685. Fervent catholique, Jacques II veut imposer sa religion au sein du royaume. Le parti majoritaire au Parlement, effrayé par cette perspective, demande au prince protestant hollandais Guillaume III d'Orange de leur venir en aide. Celui-ci mobilise une puissante armée de mercenaires, (dont des huguenots français) et débarque en Angleterre le 8 novembre 1688. Jacques II prend peur et s'exile en France en janvier 1689. La Chambre des communes décide que la couronne d'Angleterre sera tenue par Guillaume et sa femme Mary, née Stuart. Cette décision est assortie de la proclamation du *Bill of Rights*, une *Déclaration des Droits* qui est un texte fondamental et précurseur : le pouvoir des lois est supérieur à celui du roi ; les impôts ne peuvent être levés sans l'autorisation du Parlement et ne le sont que pour un an ; on ne peut plus lever une armée permanente en temps de paix ; le droit de pétition est solennellement reconnu ; le roi ne peut suspendre l'application d'une loi votée par le Parlement ; le jugement des crimes est prononcé par un jury ; les châtiments trop cruels et les amendes excessives sont bannis. Cette Déclaration des droits a partiellement inspiré celle des États-Unis (1776) et celle de la France (1789).

Sous la haute direction de monsieur François Pernot, maître de conférences en histoire moderne

Le régime naturel du politique

La démocratie est le régime naturel du politique, au sens où elle offre le dispositif et les procédures les plus appropriés à la fin du politique. Ce régime fonctionne normalement mal et exige d'être sans cesse réformé. Les autres régimes, fonctionnant anormalement mal, conduisent à des révolutions qui, sous certaines conditions, donnent naissance à des démocraties.

Le politique a pour fin le bien commun indispensable à la réalisation des intérêts particuliers. Les institutions d'une société démocratique satisfont le mieux ses conditions de possibilité. La nature mixte du régime maximise l'efficacité tant du public que du privé. L'exercice de la souveraineté et des libertés par chacun légitime toutes les opinions et toutes les entreprises, mais, en les mettant en concurrence perpétuelle, il leur impose la réserve et la tolérance, ce qui favorise le contrôle de la violence et adoucit les mœurs. Chacun, étant titulaire de libertés, peut négocier avec chacun et bénéficier d'échanges justes, sous la garantie d'un État de droit. Les concurrences garantissent que le pouvoir, le prestige et la richesse sont partagés dans le respect des critères de justice. Les punitions sont infligées à l'issue de procédures d'enquête, de mises en accusation, de débats contradictoires, de sentences et d'appels, qui minimisent les risques d'erreur et d'arbitraire. La loi est le produit de procédures contradictoires et peut être modifiée ou retranchée, si elle se révèle mal conçue ou déficiente à l'usage. D'une manière générale, personne ne détient un pouvoir qui échappe au contrôle, si bien que l'arbitraire est limité. Surtout, tout échec et toute erreur sont susceptibles de recours, si bien que, avec le temps, les affaires se règlent tant bien que mal et les oppositions au régime se modèrent. La conséquence historique est une très grande stabilité des régimes démocratiques. Quand ses institutions sont bien conçues et bien rodées par l'expérience, une démocratie ne périclète jamais à la suite de crises internes à la politique, mais par des causes externes et des conflits transpolitiques.

Ce n'est pas à dire qu'une démocratie soit parfaite. Bien au contraire, elle fonctionne normalement mal, comme tout ce qui est humain, car une espèce libre est aussi faillible et affligée de disgrâces dans tous les domaines. Les causes de dysfonctionnement politique sont multiples. En politique exté-

rieure, l'esprit de tolérance et de compromis indispensable en politique intérieure fait courir les risques d'une accommodation trop grande à l'égard des ennemis éventuels. À l'intérieur, les conflits renaissent incessamment. Les lois sont mal rédigées, circonstancielles, votées sous la pression de l'opinion. Le droit est bafoué, car les citoyens sont rendus inégaux par les dons, les dotations, l'appartenance sociale et les relations. Les hommes politiques, censés se dévouer au bien commun, sont des êtres humains poussés par l'ambition, la vanité, la cupidité, si bien que les risques de déviations tyranniques ne sont jamais abolis. Il est inévitable que s'installe un **marché politique**, sur lequel des groupes de pression échangent leur appui aux hommes politiques contre des protections, des exemptions et des subventions. Ces tricheries étant légales, elles sont soustraites à la justice punitive.

L'enseignement à tirer de ce constat est qu'une démocratie ne peut jamais se complaire dans une situation définitive. Comme elle est toujours plus ou moins infidèle à ses promesses, elle doit être sans cesse **réformée**. Du fait même de ses insuffisances et en proportion de leur acuité, des mécontentements et des récriminations sont inévitables, qui, tôt ou tard, donnent l'occasion à des réformateurs de réformer ce qui peut et doit l'être. Au total, non seulement une démocratie crée de l'ordre à travers le chaos, mais elle se réforme aussi sans arrêt par l'effet de ses défauts.

Le régime naturel du politique n'est pas naturellement réalisé. La démocratie exige des conditions de possibilité, rarement réunies depuis cinq mille ans. Dans l'Europe moderne, des développements très complexes, dont les origines doivent être cherchées dans la chute de l'Empire romain au v^e siècle et dont le cours s'est poursuivi sur un bon millénaire, ont abouti à l'émergence de politiques stables, réunies en un système transpolitique équilibré, régies par des hiéocraties tempérées et respectant un partage strict entre l'État et la société civile. Ces régimes ont tous connu des **révolutions**, qui les ont fait passer d'une logique hiéocratique à une logique démocratique, dont les politiques d'Europe se sont inspirées successivement depuis le xvi^e siècle. Ailleurs, les situations étant très disparates, l'imitation de l'Europe politique a connu des épisodes très contrastés, depuis les succès démocratiques de l'Amérique du Nord et de l'Océanie jusqu'aux catastrophes idéocratiques de Russie ou de Chine.

Les devoirs - L'acquisition des vertus

On ne naît pas vertueux, on le devient par l'apprentissage et la pratique, avec un succès variable selon les dispositions naturelles et les contextes. La variabilité des résultats fonde une gradation entre le vice et la vertu.

Puisque les vertus sont acquises, elles ne peuvent pas être innées. Il en va évidemment de même des compétences. Toutes doivent être apprises, car les humains doivent s'humaniser dans un cercle déjà humanisé : une société et une culture. Ce qui doit être appris, doit être enseigné par qui a appris quoi enseigner. Cette contrainte définit un ordre pédagogique, dont la fin est la transmission des compétences et des vertus.

La transmission a une dimension technique, qui porte sur les moyens les plus efficaces pour réussir ou ne pas échouer. La pédagogie romaine en avait formulé avec bonheur les éléments centraux. Elle distinguait trois étapes indispensables à tout apprentissage. L'explication consiste à imprimer dans les débutants les rudiments, en les leur imposant par une alternance de récompenses et de punitions et en cherchant à les persuader de leur raison d'être. Vient ensuite l'imitation, où le disciple prend le maître pour modèle et s'efforce selon ses moyens à faire aussi bien que lui. La dernière étape est l'émulation, où le disciple peut rivaliser avec le maître et chercher à faire encore mieux que lui. Aussi bien, l'apprentissage se poursuit-il tout au long de l'existence et fait devoir à chacun de s'efforcer toujours au mieux.

Cette conception a valeur universelle. Elle fait entrevoir les trois défauts majeurs de toute pédagogie. L'un est infligé par la contrainte des dotations naturelles. Tout le monde n'est pas doué pour acquérir les mêmes compétences et vertus, et les pousser au même niveau d'excellence. Un autre est imposé par l'exigence logique que les éducateurs et les instructeurs commencent par être eux-mêmes éduqués et instruits, non seulement les acteurs préposés aux tâches pédagogiques, les parents et les enseignants, mais les milieux fréquentés eux-mêmes, car toutes les expériences contribuent aux apprentissages. Les mauvaises fréquentations sont fatales à la vertu. Le dernier défaut naît de ce que la mise en œuvre des compétences et des vertus

dure toute la vie. Elles sont mises à l'épreuve des vicissitudes de l'existence, ce qui multiplie les occasions et les prétextes pour s'en détacher.

Ces défauts sont si graves, qu'il faudrait désespérer, si l'expérience ne révélait pas qu'une espèce à ce point handicapée par sa nature et sa condition a, malgré tout, survécu et prospéré ! Des correctifs doivent jouer, assez puissants pour éviter le pire, sinon pour atteindre au mieux. De fait, l'opposition frontale entre le vice et la vertu est bien trop brutale et grossière, pour rendre un compte fidèle des réalités éthiques. Soit le vol. La vertu s'en abstient absolument, dans la persuasion raisonnée que c'est mal, parce que le vol transgresse la justice, qui est une fin de l'homme. Il est aussi possible de s'en abstenir, parce que les occasions manquent, que cela ne se fait pas, que l'on n'incline ni à la cupidité ni à l'avarice, que, d'une manière générale, on bénéficie d'un tempérament qui incline à la décence... On n'est pas vertueux au sens authentique, sans être le moins vicieux. On peut encore ne pas voler par la considération des conséquences, la punition, si l'on est pris, ou le calcul que, si tout le monde se met à voler avec abandon, les conséquences sont fâcheuses pour tous. Ces dispositions éloignent de la vertu et rapprochent du vice, car on n'hésiterait pas à voler, si l'on était assuré de l'impunité et si les voleurs demeuraient une minorité. Enfin, la disposition à voler, de quelque manière que ce soit, est du vice. Il apparaît que l'éthique admet une graduation quadruple : la vertu, la non-vertu, le non-vice et le vice.

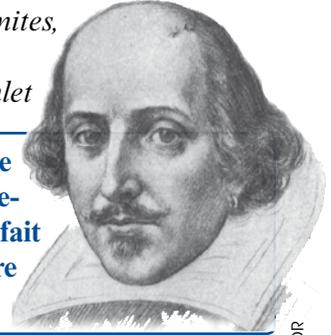
On peut plaider que les sociétés humaines périraient si le vice triomphait universellement et durablement, mais qu'elles peuvent se satisfaire d'une dominance des non-vertueux et des non-vicieux, car ils suffisent pour éviter le pire. Or, l'expérience prouve qu'il en va généralement ainsi. La grande majorité se tient à distance de la vertu authentique, parce qu'elle est trop difficile à acquérir et à pratiquer, mais aussi du vice déclaré, parce qu'il est trop coûteux. Cette conclusion donne raison à l'utilitarisme, sans disqualifier l'humanisme. L'un s'accommode de la médiocrité humaine, tandis que l'autre plaide pour la grandeur humaine. Ce n'est pas parce qu'elle est inaccessible qu'il faut s'en détourner. Bien au contraire, la considération des fins dernières et de la personne humaine procure des arguments solides à la grandeur d'âme contre la pusillanimité.

William Shakespeare (1564 -1616)

« Je tiendrai dans une coquille de noix ;
Je m'y croirais au large et le roi d'un empire sans limites,
Si je n'avais pas de mauvais rêves ».

Shakespeare - *Hamlet*

William Shakespeare est le personnage emblématique du Royaume-Uni : ne parle-t-on pas de langue de Shakespeare pour définir la langue d'Outre-Manche ? Sa vie fait l'objet de bien des conjectures mais son immense œuvre théâtrale saisit à merveille la complexité humaine.



DR

William Shakespeare est né le 23 avril 1564, à Stratford-on-Avon, dans une famille d'artisans dont la fortune lui permet de suivre une brève scolarité. À l'instar de Molière, Shakespeare est à la fois un acteur et un écrivain qui entame sa carrière en recopiant ou adaptant des pièces, avant de s'installer définitivement avec sa compagnie à Londres. Durant cette période, il produit trente six pièces dont huit tragédies, huit drames historiques et sept comédies.

Les *Sonnets*

Dans l'Angleterre puritaine du ^{xvi}^e siècle, les comédiens sont accusés de tous les vices et font l'objet de persécutions. La reine Elizabeth I^{re} (1533-1603) contraint les comédiens à s'attacher à un seigneur et à s'organiser en troupe. Vers 1592, William Shakespeare, qui travaille dans un théâtre de Londres, s'assure donc de la protection du comte de Southampton auquel il dédie ses premiers poèmes *Vénus et Adonis* (1593) et *Le Viol de Lucrece* (1594). La poésie de Shakespeare décrit le sentiment amoureux et traduit les angoisses récurrentes de l'auteur : la jalousie, la peur de vieillir et la hantise de la mort :

« Et la mort ne se vantera pas que tu erres parmi son ombre,
Quand en rimes éternelles à travers temps tu grandiras » (Sonnet 18).

Shakespeare rédige cent cinquante poèmes qui sont regroupés dans les *Sonnets*, un recueil publié en 1609.

Les comédies

Pour divertir le spectateur, selon le goût de l'époque, l'auteur anglais intègre à ses pièces des plaisanteries grossières, de la danse et de la musique (*Les Peines d'amour perdues* - 1591). Il décrit aussi un monde imaginaire peuplé de fées : « Fées, répandez partout la rose sacrée des champs » (*Le Songe d'une nuit d'été* - 1595). Dans *La Nuit des rois* (1614) ou *Le Conte d'hiver* (1594),

il décortique le sentiment amoureux. Shakespeare n'hésite pas à parodier la guerre de Troie dans *Troilus et Cresida* (1602). Dans *Le Marchand de Venise* (1598) et *Mesure pour Mesure* (1603), il mélange la comédie avec des passages tragiques où des personnages luttent pour rétablir la vérité ou rendre justice.

Les tragédies

Dans ses tragédies, Shakespeare met en scène les passions, les faiblesses ou les vices qui vont inexorablement entraîner le héros vers la mort. Chaque pièce traite d'un thème principal : l'égoïsme dans *Le Roi Lear* (1605) ; la vengeance dans *Hamlet* (1596) ou dans *Titus Andronicus* (1590) ; l'amour dans *Roméo et Juliette* (1595) ; la jalousie dans *Othello* (1604), qui mène un général vénitien à tuer sa femme ; l'ambition mystique dans *Macbeth* (1606), où le roi d'Écosse interroge trois sorcières pour connaître son avenir et servir son ambition démesurée.

Les drames historiques

Le dramaturge anglais s'intéresse aussi à la guerre dynastique, dite des Deux Roses, qui embrase l'Angleterre de 1455 à 1485⁽¹⁾. L'intrigue est combinée en une série de quatre pièces (tétralogie). Une première série regroupe les trois parties d'*Henry VI* et la pièce *Richard III* puis une seconde les deux parties d'*Henry IV* et de *Richard II*.

Mais l'auteur interprète à sa manière cet événement en se souciant peu de la chronologie ou de la véracité du récit. Il conçoit ses œuvres comme des drames où les intrigues se mélangent et se multiplient afin de décrire la violence qui entoure les hommes de pouvoir. Il s'interroge aussi sur la légitimité du pouvoir d'un roi qui se montre indigne, immoral ou cynique : « *J'épouserai la plus jeune fille de Warwick. Qu'importe si j'ai tué son mari et son père* » (*Richard III*). Il lui oppose des seigneurs qui luttent au nom de la grandeur du royaume.

Après sa mort, l'œuvre de Shakespeare déchaîne toutes les critiques des grands esprits littéraires, Voltaire parle de « *ce niais de Shakespeare, histrion barbare* ». Il faut attendre le XIX^e siècle pour que le talent de ce dramaturge soit reconnu à sa juste valeur. Ainsi, Victor Hugo s'exclame : « *On sent, en abordant l'œuvre de cet homme, le vent énorme qui viendrait de l'ouverture d'un monde. Le rayonnement du génie dans tous les sens, c'est là Shakespeare.* »

L'œuvre de Shakespeare demeure profondément contemporaine et, encore aujourd'hui, fait l'objet de nombreuses adaptations cinématographiques ou théâtrales, voire de parodies.

1. Cette guerre oppose les Lancastre, dont l'emblème est une rose rouge, aux York à la rose blanche.

L'abbaye de Westminster

Située au cœur de Londres, sur la rive droite de la Tamise, l'abbaye de Westminster, qui signifie « abbaye de l'ouest », de son véritable nom « Église collégiale de Saint-Pierre », est un monument de facture ogivale, caractéristique du style gothique. Elle a été bâtie dans ces dimensions imposantes au XIII^e siècle par Henri III. Depuis le sacre de Guillaume le Conquérant en 1066, elle est le lieu de célébration des mariages, sacres et funérailles royaux, constituant le plus important édifice religieux du pays. Au cours des siècles, elle n'a cessé d'être agrandie, et fut une source d'inspiration pour les créateurs du palais de Westminster. Depuis 1987, elle est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Selon la légende, l'abbaye de Westminster a été fondée en 616 par saint Mellitus, le premier évêque de la ville. En 960, des moines bénédictins s'y installèrent avec l'appui du roi Edgar le Pacifique, jusqu'à sa destruction par les Danois au IX^e siècle. Mais saint Dunstan se chargea de la faire reconstruire et, au milieu du XI^e siècle, Édouard le Confesseur, qui faisait bâtir son palais à proximité, décida de l'agrandir en l'honneur de saint Pierre. L'abbaye fut consacrée en 1065 et il y fut inhumé l'année suivante. Quelques mois après, Guillaume le Conquérant, qui avait envahi l'Angleterre, s'y fit couronner.

En 1245, Henri III (1207-1272) décide de faire reconstruire l'abbaye dans le style gothique à la mode, et de lui donner un caractère plus majestueux pour accueillir les couronnements et les cérémonies royales. Auparavant, grâce au génie d'Henri de Reynes, la chapelle de la Sainte Vierge (*Lady Chapel*) est refaite en 1220, suivie de la nef, qui est enrichie, notamment, d'éléments d'influence française : chevet à déambulatoire sur lequel s'ouvrent cinq chapelles rayonnantes, vaisseau élancé et étroit s'appuyant sur des piliers verticaux... D'autres éléments comme les arcs aigus et moulurés ou les passages superposés du transept sont au contraire d'influence gothique anglaise. La reconstruction se termine par la conception d'une partie du cloître et de la salle octogonale du chapitre. En 1268, les reliques d'Édouard le Confesseur sont élevées en châsse, suivant la volonté d'Henri III. Celles-ci sont placées dans la chapelle qui porte son nom, située au centre du chœur, derrière l'autel. Elle contient aussi le trône du couronnement, fabriqué par Walter de Durham en 1300 et conçu pour recevoir, sous l'assise, la pierre de Scone (un

bloc de grès), pierre du couronnement des rois écossais dont Édouard I^{er} s'est emparé en 1295. Lors des sacres, le trône est placé dans le chœur, qui possède un magnifique pavé de mosaïque d'origine italienne, dite « Cosmati », datant du XIII^e siècle et représentant le système géocentrique de l'univers de Ptolémée. En 1376, la nef est refaite une nouvelle fois et, grâce à l'architecte Henri Yevele, devient la plus haute d'Angleterre (31 mètres). Au début du XVI^e siècle, la chapelle de la Sainte Vierge devient la chapelle Henri VII, qui contient aujourd'hui son tombeau. Reconstituée par Florentin Torrigiano, elle agrandit l'édifice vers l'est, avec ses quatorze tours légères qui s'unissent au corps principal de l'église par des arcs-boutants. L'intérieur de la chapelle est un véritable chef-d'œuvre de l'art gothique tardif avec ses voûtes en éventail à pendentifs, et ses petites chapelles réunissant les équipements des chevaliers de l'ordre du Bain qui autrefois recevaient ici leur investiture. Enfin, de 1722 à 1745, Nicholas Hawksmoor et John James construisent les deux grandes tours symétriques de style gothique, ainsi que l'entrée de style occidental dont l'incomparable portail gothique du croisillon septentrional, aussi appelé « la porte de Salomon ».



DR

Dans la pénombre de ses allées, l'abbaye renferme les sépultures de près de 3 000 grands hommes, dont les statues peuplent le monument, comme un témoignage des derniers siècles d'histoire du pays. Il s'agit du soldat inconnu, qui « *avait agi pour le bien, pour la cause de Dieu et de son foyer* », de Charles Dickens et de William Shakespeare dans le « Coin des poètes », d'Isaac Newton ou de Charles Darwin. En haut de l'édifice, la lumière se diffuse d'une manière paisible, traversant les vitraux où dansent des anges, des saints et des béatifiés, qui gravitent autour du centre de toute chose : Dieu.

Aujourd'hui, l'abbaye de Westminster est encore le lieu de célébration des cérémonies royales : au mois d'avril dernier s'unissaient en son sein Catherine Middleton et le prince William.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

C'est **incontournable** : ce terme est à la mode !

À l'heure de la mondialisation, du regroupement et des fusions, du rapprochement des peuples, notre langue semble elle aussi connaître la fusion. C'est ainsi que certains mots deviennent à la mode, sont employés continuellement, même de façon inexacte, tandis que d'autres sombrent peu à peu dans la désuétude et l'oubli. C'est la triste vie du mot : il naît, vit et meurt ! Ce phénomène est inéluctable, pardon : *incontournable* !, comme le sont d'ailleurs certains ronds-points pour des véhicules trop longs, trop grands, trop lourds ! Aussi semble-t-il inexorable, pardon : *incontournable* !, d'utiliser certains termes plutôt que d'autres alors que notre langue, riche de sa variété lexicale, offre une panoplie extraordinaire de mots qui n'attendent qu'une chose, servir l'homme dans sa communication. Sans vouloir tuer le terme *incontournable*, ne pourrions-nous pas lui préférer régulièrement le terme adéquat : inéluctable, inévitable, indispensable, incontestable, irréversible...? D'ailleurs :

C'est **incontestable**, ce terme est à la mode !

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de formation et de perfectionnement au commandement.

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Jean-Paul Paloméros,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Gilles Lemoine, *général de brigade aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Jean Baechler, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

André Lewin, *ambassadeur de France.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Jean-Pierre Zarader, *agrégé de philosophie.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Patrick-Louis Hubert, *magistrat consulaire – juge au tribunal de commerce de Paris.*

Patrick Facon, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

François Pernot, *maître de conférences en histoire moderne.*

Hervé Coutau-Bégarie, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

Alain Béveillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Pierre Demeulenaere, *professeur de sociologie à l'université de Paris-Sorbonne.*

Rendez-nous visite, connectez-vous, et faites-nous part de vos commentaires !



- Actualité du CESA >
- Médiathèque >
- Découverte**
- Biographie du directeur >
- Historique >
- Missions >
- Organisation >
- Implantation >
- Reflexions >
- Publications >
- Outils de recherche >
- Textes de référence >
- Manifestations >
- Colloques >
- Prix de l'armée de l'air >
- Prochaines manifestations >
- Enseignement >
- CEMS Air >
- Carnets du temps >
- Question'Air >
- Tour d'Horizon >

>> Nous rendre visite / Inscription / Contact

>> Accueil / Enseignement /

Carnets du temps

66 ARTS

Les autoportraits de Rembrandt Harmenszoon van Rijn (1606-1669)

Passionné par l'art de grands maîtres tels que Raphaël, Léonard de Vinci, Palma Vecchio, Mantegna, Le Corneille ou Giorgione, le jeune Hollandais étudie très tôt et de manière assidue l'ensemble de leurs œuvres. La nature devient alors son guide, car pour lui, la représentation de la réalité est la condition essentielle à la naissance d'un chef-d'œuvre. Formé par des adeptes du Caravage, en contact avec Rubens, l'artiste apprend à jouer dans ses tableaux de l'ombre et de la lumière. Grand dessinateur, modelleur et coloriste, il réalise des œuvres remarquables, devant même dès 1634 un portrait très en vogue. Son usage des couleurs, qui tend de façon étonnante l'impulsion d'espace et de profondeur¹, et son traitement de la lumière sont particulièrement appréciés. Mais, peu à peu, ses finances se dégradent et sa peinture cesse de se vendre au profit des « châtelines » installées en Italie. Il aura produit durant sa vie, chose rare, une centaine d'autoportraits.

Né à Leide, Rembrandt est très vite attiré par la peinture. Sa famille favorise alors chez son père, le peintre Jacob van Swanenburg, où il reste trois ans avant de poursuivre ses études chez Pieter Lastman à Amsterdam et de revenir à la maison paternelle pour fonder un atelier. En 1631, il se lie avec la capitale, où il assure de nombreux élèves dont certains deviendront célèbres comme Pieter Paul Rubens ou Gerbrand van den Eeckhout. Très dépensier, il se retire, après la mort de sa femme Saskia, exilé et vit en famille par ses relations. Bien qu'il considère comme chrétien, qu'il pratique, mais aussi comme un peintre marquant de « fini », il connaît la misère, la marginalité et la médiocrité. Jusqu'à bout, il poursuivra son travail mais ses tableaux ne retrouvent leur succès qu'au début du XIX^e siècle.

Tout au long de sa vie, Rembrandt se représente à travers ses portraits, descriptifs généraux, constituant une véritable œuvre autobiographique, noyau de son œuvre artistique. Ainsi, il prend des expressions quasi clownesques, s'amusant à reproduire ses émotions, comme dans *Autoportrait aux yeux écarquillés* (1630) ; *Portrait de l'agacé de sa carrière*, il se peint en éléphant géométrique, exposant sans doute de reconnaissance aux yeux du monde ; *Autoportrait, âgé de 34 ans* (1640). Il souligne que son art ne soit pas reconnu aux Pays-Bas au même titre que la poésie et expose l'image de lui dans il se sent déçu. Plus à l'aise, ses traits se marquent et ses idées se créent... il se crée.

Les autoportraits de Rembrandt Harmenszoon van Rijn... 27

que rien et exprime le passage du temps avec une sincérité incomparable. À la fin de sa vie, on le voit religieux (*Autoportrait en Apôtre*, 1661), s'en tenir sous une haire de plus en plus soignée. Dans l'humilité et la simplicité, son regard devient sage puis résigné. Mais son visage, même brouillé à gros traits, reste toujours autant *Rembrandt* ou *Zeevaarder*, 1662.

Les portraits de Rembrandt nous livrent des émotions qu'il s'est appliqué à transmettre par l'immédiateté du geste et du processus, entre rayon de soleil et ombre cristalline. Il savait manier avec intelligence couleur froide et instantané lumineux. Plus tard, Victor Hugo dira même de l'artiste qu'il peinait avec une palette « habillée de soleil ».

Chez Rembrandt, explique l'histoire de l'art de l'école de l'Université de la Sorbonne, il n'y a pas d'histoire ou de possible échappée, l'espace se remue sur le sujet et s'inscrit aux spectateurs. Les surfaces grises, les touches vives et l'impulsion d'attachement participent à solliciter le regard sans chercher à le séduire par l'éblouissement. À travers ses autoportraits, Rembrandt nous habreait simplement, en tant que conscience individuelle créatrice grâce à la réalisation de son art, aller à la rencontre d'une autre conscience individuelle : le « Chien-Leslie ». Le spectateur. Au double les « cabotages spectaculaires », l'artiste décide de démentir le public, comme l'on sait fait Titien, puis plus tard Caravaggio ou Manet, pour lesquels le geste doit Compter sur l'image. Avec le temps, la touche devient encore davantage la voie qu'il souhaite entre son regard indécis (*Autoportrait à 62 ans*, 1669) ou préparer sa disparition du monde visible.

Inspiré par la réussite de Rubens, Rembrandt réunit lui aussi d'énormes collections. Il travaillera pourtant surtout sur sa condition d'artiste. Néanmoins, en cherchant sans relâche sur son propre visage la vérité, il aura réussi à saisir le Temps.

Aujourd'hui, l'ensemble de ses œuvres habite les plus grands musées du monde, du Rijksmuseum aux Pays-Bas en passant par la National Gallery de Londres ou le Louvre. Elles trahissent abondamment les plus éminentes réalisations artistiques de l'histoire.

1. Tableau inspiré - retiré d'une page de la dernière page de l'ouvrage en question. Les mêmes figures trahissent peu d'attention en raison de la grande luminosité et de la grande simplicité de l'œuvre.

Rembrandt Harmenszoon van Rijn

